

Vous noterez dans le bill C-44, honorables sénateurs, que la hausse proposée pour les dépenses, de \$4,000 à \$5,300 pour les sénateurs, ce qui représente une augmentation d'un tiers, est très inférieure à celle des députés de la Chambre des communes. Je pense que vous conviendrez que c'est ainsi qu'il devrait en être vu les dépenses généralement plus élevées des membres de l'autre endroit. Il faut reconnaître que, dans bien des cas, les responsabilités dont les membres de l'autre chambre doivent s'acquitter dans leurs circonscriptions entraînent des dépenses beaucoup plus appréciables.

Toutefois, j'aimerais dire ici qu'il y a eu un manque de compréhension regrettable au sujet de ce qui constitue des indemnités dites libres d'impôt. On en entend beaucoup parler ces jours-ci. Vous et moi savons que dans, toute entreprise et profession, il y a une série de dépenses qui ne sont jamais inscrites comme revenu sur aucune déclaration d'impôt. Par exemple, ceux qui sont en affaires ont des frais légitimes de représentation se rattachant à leurs activités qui ne sont pas imposables. Il se présente des occasions où des membres de la presse amènent des membres du Parlement dîner. C'est déjà arrivé. Je sais que nos amis de la tribune de la presse n'y voient pas une dépense libre d'impôt tout indiquée qu'ils devraient inscrire sur leur déclaration d'impôt à la fin de l'année. Pas plus que les hommes d'affaire ne devraient avoir à payer de leur propre poche les courses de taxi et les dépenses d'hôtel et les voyages qui doivent être considérés comme faisant partie de leurs responsabilités professionnelles officielles.

Honorables sénateurs, je crois qu'il est plutôt paradoxal que, dans leurs négociations avec leurs employeurs, toutes les professions, celles qui font partie du grand mouvement ouvrier, n'incluent aucune de ces choses comme revenu libre d'impôt. Pourtant, les récriminations se répètent à l'endroit des parlementaires qui touchent un gros traitement libre d'impôt alors que le reste des Canadiens doivent en payer. Ce revenu non imposable est censé être un privilège spécial. Ils n'ont pas vu des parlementaires là-haut, dans la salle à manger, recevoir à dîner des groupes imposants de visiteurs venus de leur région. Ils comprendraient alors à quoi servent les indemnités non imposables en plus d'avoir à maintenir deux résidences.

Certains personnages publics sont étonnés de l'incompréhension qui subsiste à l'égard de la situation des parlementaires qui, chacun à sa façon, doivent dépenser beaucoup d'argent en frais divers. Pour une raison quelconque, cet argent est inévitablement, je l'ai déjà dit, considéré comme une indemnité non imposable, une prime qui s'ajoute aux autres revenus. Au cours de la fin de la semaine, j'ai lu l'article d'un des journalistes les plus respectés du pays qui déclarait sur un ton dramatique à ses lecteurs qu'en plus d'une hausse importante de l'indemnité dite non imposable, les parlementaires bénéficiaient de 52—il faut les compter—52 voyages gratuits par année sur des lignes aériennes du Canada. En fait, pour les membres du Parlement, surtout ceux qui vivent aux extrémités du pays, un voyage gratuit du foyer pour aller travailler une fois par semaine à Ottawa n'a rien de bien fascinant. On ne considère vraiment pas comme un luxe un voyage gratuit le dimanche soir pour aller travailler, sur le vol de la Colombie-Britannique jusqu'à Ottawa, le «spécial de minuit» qui crée des cardiaques. Franchement, on pourrait dire: «Dieu merci, nous avons des hommes et des femmes disposés à faire ce genre de sacrifice pour faire quelque chose de valable pour le Canada.»

[Le sénateur Perrault.]

Au cours de ma vie publique, j'ai été membre de législatures provinciales ainsi que député au Parlement. Comme les autres sénateurs qui ont suivi cette voie en conviendront, les sessions provinciales sont sensiblement plus courtes que le cycle sessionnel annuel à Ottawa. Néanmoins, depuis 1970, toutes les législatures provinciales ont augmenté leur niveau de traitement et certains sont beaucoup plus intéressants que les indemnités parlementaires. Par exemple, en Colombie-Britannique, ma province, où règne un gouvernement d'allégeance politique bien connue, un des premiers bills qu'on ait présenté permettait au premier ministre de la Colombie-Britannique d'accroître son indemnité personnelle bien au-delà de ce qui est versé au premier ministre du Canada. Il a prétendu que le travailleur de la Colombie-Britannique ne voulait pas qu'il se déplace en classe économique.

Son deuxième geste—et je crois que mon collègue de la Colombie-Britannique (le sénateur Lawson) en parle dans un de ses articles—a été d'augmenter le traitement de ses députés à \$16,000 par année, imposable, et \$8,000, non imposable, pour couvrir les dépenses d'une session qui dure dix semaines. Sans compter que le travail en comité était rémunéré au taux de \$50 par jour, montant qu'il est sauf erreur question d'accroître.

Bien sûr, la majorité des députés provinciaux sont très occupés, mais je pense que cela ne se compare pas au calendrier de ceux qui œuvrent au Parlement. Il faudrait le répéter maintes et maintes fois, car ceux qui sont chargés d'informer le peuple canadien ne s'en rendent pas toujours compte.

Il vaut peut-être la peine de comparer le Parlement qui, en fait, est la plus haute instance du pays avec la Fonction publique. Quelque 25,000 fonctionnaires fédéraux sont aujourd'hui mieux rémunérés que les députés et un nombre beaucoup plus élevé gagnent plus que nous.

● (2040)

Le bill à l'étude a été modifié conformément aux instances faites à l'autre endroit et je ne crois pas que nous soyons maintenant en mesure de reprendre toute la procédure. J'accueille avec joie les dispositions de la nouvelle mesure qui visent à améliorer la situation de nos bons amis de l'opposition au Sénat. Ils ont une tâche difficile et nous nous accordons tous pour dire que le régime parlementaire fonctionne beaucoup mieux quand l'opposition est forte, vigilante et décidée.

Comme les honorables sénateurs le savent, le bill C-44 a reçu à l'autre endroit l'appui de la grande majorité tant des ministériels que des membres de l'opposition officielle et même de quelques membres des partis minoritaires. En fait, des représentants d'au moins tous les partis à l'autre endroit l'ont appuyé.

J'aimerais rappeler les faits saillants. Le bill, dans sa forme originale, prévoyait des traitements et indemnités un peu plus élevés que ceux que propose la mesure dont nous sommes saisis. On se rappelle la terrible controverse au sujet de l'augmentation de 50 p. 100. A cause de graves malentendus dans certains milieux sur la véritable valeur des hausses, parce qu'on oubliait qu'elles visaient une période de huit ans et représentaient en réalité des relèvements conformes à toutes les normes établies, les parlementaires ont conçu une méthode différente de rémunération qui se trouve dans le bill. La méthode différente que le bill préconise à compter du début de la présente législature est une hausse de 33 1/3 p. 100 par rapport aux indemnités et aux allocations actuelles. Pourtant, cette hausse est de plusieurs points inférieure à la hausse de l'indice com-